

FUTURA

Loi Duplomb : une mobilisation record qui secoue le gouvernement

Podcast écrit et lu par Melissa Lepoureau

Adoptée début juillet, la loi Duplomb déclenche une vague d'indignation sans précédent. Avec plus de deux millions de signatures en quelques semaines, la pétition citoyenne promet de faire bouger les lignes.

Salut, c'est Melissa Lepoureau, et cette semaine, dans Futura FLASH, on va parler de la loi Duplomb et de tout ce qu'elle soulève.

[Le thème de Futura News décliné sur un style hip hop.]

Depuis début juillet, la « loi Duplomb » s'est invitée au cœur du débat public. Pour poser le décor : c'est la proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », portée au départ au Sénat par Laurent Duplomb. Le texte a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale le 8 juillet 2025. Parmi les points qui fâchent, la possibilité de réautoriser temporairement l'insecticide acétamipride, sous conditions. Cet insecticide est interdit en France depuis 2018, mais reste autorisé au niveau européen jusqu'en 2033. Le texte touche aussi à l'eau et aux élevages (mégabassines, extension d'élevages), ce que dénoncent plusieurs ONG. Dans la foulée du vote, une pétition citoyenne a été lancée sur le site de l'Assemblée nationale. Elle a été initiée le 10 juillet par Éléonore Pattery, étudiante en santé environnementale. Objectif affiché : l'abrogation de la loi et un débat sur la manière dont elle a été adoptée. La mobilisation a été fulgurante, avec des caps symboliques franchis en quelques jours. Le 28 juillet, la pétition a dépassé les deux millions de signatures sur la plateforme officielle. Au 30 juillet 2025, on retient officiellement « plus de deux millions » (cap franchi le 28 juillet). À ce niveau, le règlement de l'Assemblée permet d'envisager un débat en séance publique. La présidente de l'Assemblée s'est dite favorable à l'organiser à la rentrée. Attention toutefois : un tel débat ne permet pas d'abroger directement la loi votée. En parallèle, le Conseil constitutionnel a été saisi par des parlementaires de gauche et écologistes. Sa décision est attendue le 7 août 2025. Côté expertise, le gouvernement dit vouloir solliciter l'Anses sur l'acétamipride. L'agence rappelle qu'il existe des alternatives efficaces à cet insecticide. Autre actualité connexe : une consultation publique sur un projet d'arrêté encadrant la chasse de certains oiseaux a été ouverte. Elle court jusqu'au 14 août, preuve que le sujet irrigue d'autres dossiers environnementaux. Il faut aussi savoir qu'une contre-pétition pro-loi a également été déposée sur la même plateforme. Le camp favorable met en avant la simplification et la compétitivité de l'agriculture. Le camp opposé alerte sur les risques pour la biodiversité et la santé publique. Entre les deux, beaucoup réclament des garanties scientifiques plus solides et un cadrage plus fin. Concrètement, la suite se joue désormais sur trois terrains : constitutionnel, parlementaire et scientifique. D'ici au 7 août, tous les regards seront tournés

vers la décision des Sages. Puis, à la rentrée, vers un éventuel débat à l'Assemblée et d'éventuelles nouvelles propositions de loi. En attendant, la dynamique citoyenne a clairement rebattu les cartes du calendrier politique. On refait le point dès qu'un jalon tombe : décision du 7 août, chiffres actualisés ou calendrier du débat.

Et vous, qu'en pensez-vous ? Dites-nous tout en commentaire ! Quant à moi, je vous retrouve prochainement pour un nouvel épisode de Futura FLASH.